

PC 4 - NOTICE DESCRIPTIVE

1. LE TERRAIN

Situation du terrain

Le terrain d'implantation du projet agrivoltaïque est situé sur la commune de Tourtrès, au lieu-dit Labarthe Brûlée, dans le département du Lot-et-Garonne (47). Situé à environ 1,8 km à l'Ouest du bourg de la commune, le terrain s'inscrit dans un secteur rural et éloigné des zones urbanisées.

Le projet prend place sur d'anciennes terres agricoles laissées en friche depuis plus de 5 ans.

Le site du projet correspond à la section AN pour la commune de Tourtrès au cadastre, et représente une surface cadastrale d'environ 29 hectares. Pour autant, la centrale agrivoltaïque n'occupera que 11 ha, correspondant à la zone de moindre impact retenue.

La prise en compte des différents enjeux de préservation écologique, se traduisant notamment par l'évitement des zones humides et des zones boisées a en effet été déterminante dans le dimensionnement et les choix d'implantations de la centrale.

Aucune partie des installations n'est située en espace boisé classé, ni en site classé, ni en zone de captage, ni dans un périmètre de protection.

Nature et description du terrain et de ses abords

L'usage de la zone d'étude est une friche agricole non entretenue.

Le site était autrefois exploité pour l'élevage bovin (vache laitière « La bretonne ») par un exploitant dans les années 80 et vivait sur le site du lieu-dit. A sa retraite, les terres ont changé radicalement d'usage puisqu'elles ont été reprises pour la sylviculture. Les mauvais rendements ont conduit les exploitants à laisser les souches des arbres et ont laissé les terrains en friche depuis cette dernière activité.

Le site se place dans un contexte rural où le paysage est essentiellement dominé par des cultures céréalières et des vergers. Le Bois de Péfranc est présent à environ 500 m Sud du site. Au Sud, la route communale longe le terrain et relie les centres-bourgs de Saint-Barthélemy-d'Agenais à Tourtrès et Labretonie. Aux alentours du site, la rivière La Canaule longe le côté Ouest et un cours d'eau intermittent, le Ruisseau de Laliguet est présent à environ 70 m au Sud-Ouest.

Un plan d'eau se trouve au Nord-Est du site en amont du ruisseau qui traverse le site d'étude. Des habitations sont présentes à la lisière Sud du site au lieu-dit « Labarthe basse ».

Description des constructions sur le terrain et autour

Le site d'étude est traversé par plusieurs pistes accessibles pour un véhicule tout terrain : une piste part des bâtiments à l'Ouest et va vers le centre du site, une autre piste traverse le site du Nord au Sud en son centre et au Nord cette piste va vers l'Est jusqu'au point d'eau.

Le site est relativement plat avec une légère pente orientée vers le Nord-Ouest et une autre vers le Sud du site. Des fossés sont présents au Sud du site d'étude. Et deux plans d'eau sont présents au Nord du site. Une route de gravier, partant de la route communale, amène au bâtiment au Sud-Ouest du site.

Une ligne téléphonique est présente à l'Ouest du site allant de la route communale aux bâtiments du site. D'anciens poteaux électriques sont présents au centre du site d'étude.

Des habitations sont présentes à la lisière Sud du site au lieu-dit « Labarthe basse ». Etant en hauteur par rapport au site d'étude, les habitations du lieu-dit « Thos » sont visibles. Elles se trouvent à moins de 200 m au Nord du site.

2. PRESENTATION DU PROJET AGRICOLE

L'exploitant possède une ferme à Labretonie, à 5km du terrain d'implantation de la centrale agrivoltaïque.

Son activité principale est l'élevage de moutons, de race Charollais principalement. Il a récemment investi dans une nouvelle race de mouton, le Poll Dorset (race plus polyvalente), et souhaite la développer. En complément de cette activité, l'exploitant possède des cochons, des poulets, des canards et des oies.

Il pratique également des activités de jardinage annexe lui permettant aujourd'hui de combler ses revenus. Son souhait est de stopper cette activité annexe pour se consacrer à plein temps à son métier d'éleveur.

Le troupeau actuel est de 100 brebis et 5 béliers. L'agnelage a lieu dans la grange attenante à la ferme, commence en novembre et dure environ trois mois pour se terminer en janvier. Cette durée est déterminée par une rotation des agnelages en fonction de la place disponible dans la grange (2 m² par brebis).

Les 11 hectares supplémentaires permettront une augmentation du troupeau de 50 à 60 brebis qui paîtront sur place chaque année sauf pour l'agnelage ainsi que les premières semaines de vie des agneaux. 50 à 60 brebis peuvent produire 100 à 120 agneaux par an. Cela fera une moyenne de 165 moutons sur ce site de 11 hectares à l'année. Cette augmentation du troupeau permettra également l'implantation d'un magasin à la ferme pour effectuer la vente directe de produits (viande, œufs, miel).

Le projet agrivoltaïque s'inscrit pleinement dans la volonté de développement de l'exploitant, dans la mesure également où des terrains attenants au sud de la route bordant la centrale sont en cours d'acquisition. Lesdites terres pourraient donc être utilisées au mieux avec la centrale agrivoltaïque en pâturage tournant.

maître d'ouvrage	projet	numéro-nom	échelles	format	date	indice
TotalEnergies Direction Développement 35 Rue Thomas Edison 33610 - Canéjan - France	CS AGRI TOURTRES Chef de projet : Thibaud DUPRÉ	PC4 NOTICE DESCRIPTIVE		A3	22/12/2021	A, TRI

3. PRESENTATION DE LA CENTRALE

Modules photovoltaïques

Les modules photovoltaïques seront de type monocristallin, de couleur noire ou bleue foncée. Le projet associe 16 848 modules photovoltaïques d'une puissance unitaire de 540 Wc pour une puissance nominale de 9,1 MWc.

Chaque module aura une taille de 2 mètres x 1 mètre environ. Le modèle de panneau peut évoluer en fonction des technologies disponibles ainsi que des disponibilités du fabricant au moment de la planification du chantier.

Ces modules sont posés sur des structures métalliques qui reposent elles-mêmes sur des ancrages type pieux battus répartis sur la zone d'implantation du projet.

Structures

Le projet est composé de deux zones d'implantation de modules. Les structures choisies sont des pieux battus (à confirmer lors des sondages géotechniques).

La structure de base sera une table sur laquelle seront posés 28 modules (14 sur la longueur et 2 sur la hauteur, en portrait). Une table de base mesure 15 m de long sur 4,5 m de large environ (en projeté au sol). Ces tables étant posées les unes à côté des autres sur une même rangée avec un écart entre elles de l'ordre de 20cm, tout en épousant les courbes de terrain, on ne les distinguera pas réellement les unes des autres.

Local technique et postes de transformation

La centrale agrivoltaïque de Tourtrès est équipée d'1 poste combiné de livraison et de transformation comprenant les équipements électriques (cellule HT, transformateur 20KV) situé à proximité de la route et il est positionné sur une dalle béton, de 2 postes de transformation situés dans l'enceinte de la centrale et positionnés sur une dalle béton. Ces éléments seront de teinte grise (RAL 7030) pouvant être associé à un bardage bois pour une meilleur intégration paysagère.

Clôtures, portails et accès sur le terrain

Le site sera protégé par une clôture grillagée de couleur gris (RAL 7030) d'une hauteur de 2m et disposée sur un linéaire d'environ 2 314 m pour englober l'ensemble des installations photovoltaïques et sera constituée d'ouvertures en pied (0,20 m x 0,20 m). Des petites ouvertures y seront ponctuellement aménagées – tous les 100 m – de manière à pouvoir laisser passer les petits mammifères, reptiles et amphibiens. Elle aura également pour fonction d'interdire l'accès aux personnes non autorisées.

La centrale disposera d'un portail de couleur gris (RAL 7030), positionné au Sud-Ouest de la centrale.

Une piste périphérique interne sera créée pour permettre de desservir la centrale agrivoltaïque et de faciliter l'accès des secours.

L'accès se fera par le Sud-Ouest de la centrale, depuis la route de la Canaule. La sécurisation du site sera mise en place (portail, vidéo surveillance, agents de sécurité 24/7).

Les services de secours et de lutte contre l'incendie utiliseront les accès et la piste du site. Cette piste a été dimensionnée pour accepter les véhicules d'interventions (largeur de route, distance inter-rang entre les panneaux). Un plan du site et d'intervention sera placé au niveau du portail d'entrée. De plus une bâche à incendie sera mise à disposition.

Végétation

Les espaces libres seront laissés à la recolonisation végétale. Dans un projet agrivoltaïque, les espaces libres correspondent à la surface non couverte par les composants de la centrale et ils représentent généralement plus de la moitié du site clôturé. Après les travaux de construction, la végétation recolonise naturellement les terrains. La végétation située sous les panneaux recevra une lumière diffuse et pourra se développer de manière homogène.

La végétation présente sous et entre les panneaux sera donc utilisée comme pâturage pour l'élevage ovin. De plus les possibles refus des animaux seront gérés sans usage de produits phytosanitaires pour un bon entretien du site, en cohérence avec les prérogatives liées au risque incendie.

Le projet fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement, qui est jointe à la présente demande de permis de construire, et qui détaille l'ensemble des mesures et aménagements qui seront mis en place dans le cadre de la centrale.

G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG
594 Chemin de Quarante
34370 MARTELHAN
06.26.01.11.55
Siret 40075327340020

maître d'ouvrage	projet	numéro-nom	échelles	format	date	indice
 TotalEnergies Direction Développement 35 Rue Thomas Edison 33610 - Canéjan - France	CS AGRI TOURTRES Chef de projet : Thibaud DUPRÉ	PC4-2 NOTICE DESCRIPTIVE		A3	22/12/2021	A, TRI